



APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'artiste

Université de Montpellier

2022/2023

Préambule

Depuis 2009, l'Université de Montpellier accueille un artiste ou une équipe artistique en résidence auprès de ses composantes d'enseignement et laboratoires de recherche. La résidence a pour but de favoriser les points de contact et de croisement entre les champs de l'art et les disciplines enseignées à l'Université de Montpellier.

Pour l'année 2022/2023, l'artiste travaillera conjointement avec des étudiantes et étudiants, des enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs et personnel administratif de l'UM sur les sites de Nîmes. La DRAC Occitanie cofinance la résidence d'artiste de l'Université.

Environnement et contexte d'accueil

L'Université de Montpellier

L'université de Montpellier regroupe près de **50 000 étudiantes et étudiants** répartis dans **17 composantes de formation** situées sur l'ensemble du territoire d'Occitanie : Montpellier, Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, perpignan, Sète...:

- **8 facultés** : Droit et Science politique, Economie, Education, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- **7 instituts** : Montpellier Management (MOMA), Préparation à l'Administration Générale (IPAG), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Académie de Montpellier (INSPE), l'IUT de Béziers, l'IUT de Montpellier-Sète, l'IUT de Nîmes
- **2 écoles** : l'Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME), Polytech Montpellier.

Plusieurs composantes de l'Université de Montpellier sont localisées à Nîmes : l'IUT Nîmes, la Faculté d'Education - site de Nîmes, la Faculté de médecine site de Nîmes, Polytech et l'IFSI.

Remarque : à ne pas confondre avec l'Université de Nîmes (UNîmes).

Au-delà du domaine de la formation, l'Université de Montpellier comporte également **72 structures de recherche rassemblées autour de 9 thématiques scientifiques**. Près de **5 000 personnels** (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs) y travaillent.

Le service art & culture – Direction vie des campus

Le service art & culture, partie intégrante de la direction vie des campus, a pour mission de proposer des actions qui encouragent et favorisent l'ouverture des étudiants et des personnels au monde de la culture et aux différents modes d'expression artistique.

L'action du service se décline en différents axes : ateliers de pratique artistique, programmation de manifestations culturelles sur les campus, actions de médiation avec les structures culturelles du territoire, soutien aux initiatives culturelles émanant des différents acteurs universitaires (étudiants, enseignants-chercheurs, associations culturelles, composantes, laboratoires de recherche).

L'accueil d'artistes en résidence constitue un des temps forts de l'action culturelle et artistique du service.

Cahier des charges

Domaines artistiques :

Poésie sonore, travail d'écriture et d'oralité en forme libre (slam, rap, hip hop, beatbox...).

Possibilité d'un travail pluridisciplinaire avec support musical, visuel ou dansé.

Lieu de la résidence : Nîmes

Trois composantes de l'Université de Montpellier à Nîmes :

- IUT Nîmes
- Faculté de Médecine - site de Nîmes
- Faculté d'Education site de Nîmes

+ Partenariat avec Paloma, Scène de Musiques Actuelles de Nîmes Métropole à imaginer suivant le projet artistique retenu.

Thématique :

Aucune orientation précise n'est fixée si ce n'est que l'intention artistique doit s'articuler autour des étudiantes et étudiants des trois composantes de l'Université de Montpellier.

Durée :

16 semaines, réparties entre septembre 2022 et avril 2023 (+ valorisation possible des productions jusqu'en décembre 2023)

Pour qui :

Poétesse/poète, slameuse/slameur, rappeuse/rappeur, autrice/auteur, compositrice/compositeur, musicienne/musicien, interprète, vidéaste, créatrice/créateur sonore...

Objectifs :

- **Sensibiliser** : Toucher un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants autour d'un projet d'écriture et d'oralité.
- **Initier** : Inviter les étudiantes et étudiants à découvrir ou se perfectionner dans l'écriture et la prise de parole, par des procédés de création qui accrocheront leurs regards et susciteront leur intérêt, leur curiosité.
- **Impliquer** : Intégrer un groupe d'étudiantes et d'étudiants dans le processus de création, travailler avec des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.
- **Réunir** : Créer des liens entre les étudiantes et étudiants des trois composantes de l'Université de Montpellier à Nîmes

Une attention particulière sera apportée au suivi du processus créatif tout au long de la résidence ainsi qu'à la forme de la restitution afin de toucher plus spécifiquement les publics étudiants (support numérique, diffusion audio, projection, performance...)

Description :

Le partage de l'expérience de la création étant au cœur de notre démarche, nous souhaitons développer activement une résidence d'artiste(s) autour de l'expression, de l'oralité, de l'écriture et des mots. Immergé(s) dans ces lieux de connaissance, de transmission et de recherche, l'artiste est invité à confronter sa pratique et son univers artistique aux compétences et quotidiens de la communauté universitaire.

La résidence doit permettre d'engager un dialogue autour de « la fabrique » de l'œuvre. Ses dimensions conceptuelles, esthétiques et techniques sont interrogées au travers d'actions de médiation pensées par l'artiste invité. Au travers de rencontres, d'échanges et d'ateliers de pratique, les étudiantes et étudiants pourront, par exemple, découvrir les différentes étapes de création de l'écriture à la présentation et suivre le travail de l'artiste.

Le travail d'exploration et de production artistique est envisagé en relation avec le cadre de vie universitaire, les habitudes des étudiantes et étudiants et des personnels.

Déroulement :

L'artiste accueilli s'immerge sur les trois sites de Nîmes et s'imprègne des échanges avec les étudiantes, étudiants, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques.

1ère étape : exploration et recherche

Septembre – novembre 2022,

- Prise de contact avec les 3 composantes de Nîmes
- Exploration et immersion au sein de la vie étudiante, des lieux (amphi, salle de cours TP et TD, bibliothèques universitaires, associations étudiantes, etc.) ...
- Animation d'ateliers de pratique artistique sur la démarche de l'artiste

2ème étape : création

Décembre - février 2023,

- Approfondissement du contact avec la communauté universitaire, en lien avec le projet artistique.
- Travail de conception et de réalisation de l'œuvre
- Etape de restitution intermédiaire : à déterminer avec le service art & culture
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public

3ème étape : création et restitution finale

Mars- avril 2023,

- Animation d'ateliers de pratique artistique
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public
- Finalisation de l'œuvre et restitution du travail

Modalités pratiques :

En fonction des besoins du projet, un espace de travail pourra être mis à disposition.

Conditions financières :

En fonction du projet artistique, **l'artiste candidat peut proposer une collaboration avec un ou plusieurs autres artistes.**

- Une enveloppe globale de **9 000 € TTC*** - pour l'artiste est prévue pour financer la résidence. (ou 16 000€ pour un collectif d'artistes).
Elle comprend les temps de création personnelle et l'ensemble des interventions de médiation : l'encadrement d'actions et d'ateliers de pratiques artistiques répartis sur toute la durée de la résidence (temps d'atelier ouvert, rencontres et médiation, ateliers de pratiques artistiques) et la participation aux événements liés à la valorisation de la résidence.
- Une enveloppe de **2 000 €** permettra de subvenir aux éventuels frais de transports, d'hébergement et de repas du ou des artistes (sur justificatifs).
- Une enveloppe de **6 000 €** permettra de produire une ou des œuvres élaborées dans le cadre de la résidence (frais d'organisation de concerts, pressage de support phonographique, édition livre, réalisation vidéo ...). Ce montant sera adapté en fonction des projets retenus et menés.

*Ce montant s'entend sous réserve de l'octroi des crédits de la DRAC Occitanie.

Durée :

15 jours par mois sur 8 mois - soit 16 semaines réparties entre septembre 2022 et avril 2023 en fonction des rythmes universitaires.

Le temps de résidence se répartit à hauteur de 70 % consacré à la création et 30 % à la médiation et aux ateliers.

Procédure de recrutement :

Candidature à transmettre :

- avant le **lundi 30 mai 2022 à 12h.**
- par courriel au format PDF à Éléonore Szturemski / Louise Robert :
dvc-culture@umontpellier.fr

Joindre à la candidature : un curriculum vitae, une note d'intention expliquant en quoi le projet de résidence croise des enjeux de votre pratique.

Les candidatures seront examinées mi juin 2022 lors d'un entretien (en présentiel ou visio) avec le comité de sélection constitué des membres du service art & culture, des personnes référentes des trois sites concernés, de Paloma Scène de Musiques Actuelles de Nîmes Métropole, d'acteurs de la vie culturelle de l'Université de Montpellier et de représentants de la DRAC Occitanie.

Les candidats seront tenus informés dès la prise de décision du comité.

Les membres de la commission veilleront à :

- la qualité artistique du projet, et notamment des actions de médiation
- l'originalité et la créativité du projet artistique, tant dans la résidence que dans sa restitution

- la capacité à impliquer la communauté universitaire dans le projet
- la présence régulière sur le terrain
- la possibilité, en raison de l'évolution sanitaire, de poursuivre le projet à distance tout en restant cohérent avec la démarche artistique
- la faisabilité technique et financière du projet

Pour plus de renseignements ou précisions n'hésitez pas à joindre :
Eléonore Szturemski - 04 67 14 46 65 ou dvc-culture@umontpellier.fr